

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006 et (UE)
453/2010

1881 Acétonitrile

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

Acétonitrile

CAS: [75-05-8]

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119471307-38-0028

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Scénarios d'exposition	Groupes d'utilisateurs	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit chimique (PC)	Catégorie de processus (PROC)	Catégories d'article (AC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Industrial Manufacturing and End Use	Industrial.	SU 3	PC 19	PROC 1		ERC 1
		SU 8	PC 20	PROC 2		ERC 2
		SU 9	PC 35	PROC 3		ERC 4
			PC 40	PROC 4		ERC 6a
			PROC 8a		ERC 6b	
PROC 8b		ERC 7				
PROC 9						
Active Ingredient Manufacturing and Pharmaceutical Use	Industrial.	SU 9	PC 19	PROC 1		ERC 1
			PC 21	PROC 2		ERC 4
			PC 29	PROC 3		ERC 6a
				PROC 4		
				PROC 8a		
PROC 8b						
PROC 15						
Use as laboratory chemicals.	Professional	SU 2a	PC 21	PROC 3		ERC 4
			PC 40	PROC 15		ERC 6a
Repackaging/dilution (Azeotrope Creation) Use	Industrial.	SU 10	PC 21	PROC 3		ERC 7
			PC 40	PROC 5		ERC 2
				PROC 9		

Utilisations déconseillées:

Consumer use

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 2

Acute Toxicity Oral cat. 4

Acute Toxicity Inhalation cat. 4

Acute Toxicity Dermal cat. 4

Eye Irrit. 2

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

F Facilement inflammable

Xn Nocif

R11

R20/21/22

R36

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

Dénomination: Acétonitrile

Formule: CH₃CN M.= 41,05 CAS [75-05-8]

Numéro CE (EINECS): 200-835-2

Número d'indice CE: 608-001-00-3

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119471307-38-0028

4. Premiers secours

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Recourir à l'assistance d'un médecin.

• Indications destinées au médecin:

• Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Ne sont pas connues.

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former. Précipiter les vapeurs formées avec de l'eau.

5.4 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome. Refroidir les récipients avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter la formation de charges électrostatiques. Manipuler sous une hotte aspirante.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens. Ne pas stocker dans des récipients en plastique.

Température de stockage recommandée: Température ambiante.

Classe de stockage: 3

Directives techniques (air): Facilement inflammable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Paramètres de contrôle:

ECTLV: 40 ppm = 70 mg/m³ VLA-ED: 40 ppm = 68 mg/m³ Factor for short-term value(Allemagne): 2

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

L'inhalation des travailleurs, aigu (systémique): 68 mg/m³ L'inhalation des travailleurs, aigu (local): 68 mg/m³ Les travailleurs cutanée, long terme (systémique): 32,2mg/kgL'inhalation des travailleurs, long terme (systémique): 68 mg/m³ L'inhalation des travailleurs, long terme (local): 68 mg/m³ L'inhalation de la population, aigu (systémique): 220 mg/m³ Population, orale, aigu (systémique): 0,6mg/kgL'inhalation de la population, aigu (local): 22 mg/m³ L'inhalation de la population, long terme (systémique): 4,8 mg/m³ L'inhalation de la population, long terme (local): 4,8 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce: 10mg/lEau marine: 1mg/lLibération périodique: 10mg/lSédiment Eau douce: 7,53mg/kgSol: 2,41mg/kgUsines de traitement des eaux d'égout: 32mg/l

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A. Filtre P3. Filtre ABEK.

8.4 Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Matériau: Gomme de butyle. Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm Délai de rupture: ≥ 480 min.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Matériau: Chloroprene. Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,65$ mm Délai de rupture: ≥ 30 min

8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide

Couleur: incolore

Granulométrie: N/A

Odeur: Caractéristique.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: -48 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: $80 - 82$ °C

Point d'éclai: $12,8$ °C (coupelle fermée)

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 16 %(v) / 3 %(v)

Pression de vapeur: $98,64$ hPa (20 °C) $121,44$ hPa (25 °C)

Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

Insertar Aquí Grupo de repeticion

(20/4) $0,786$ g/ml

Solubilité: miscible avec de l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau: $-0,54$ 25 °C

Température d'auto-inflammabilité: 524 °C

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique: $0,35$ mPa.s (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Températures élevées.

10.2 Matières incompatibles:

Acides. Bases. Agents oxydants (acide perchlorique, perchlorates, halogénates, CrO₃, halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Perchlorates. Nitrates.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Cyanure d'hydrogène.

10.4 Stabilité chimique:

Sensible à la chaleur.

11. Information toxicologique

11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral mus : 617 mg/kg (OECD 401)

LD50 skn rbt : > 2.000 mg/kg (OECD 402)

LC50 inh mus : 6,022 mg/l 4h, (OECD 403)

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non irritant dans le lapin **Lésions oculaires**

graves/irritation oculaire: Fortement irritant dans le lapin **Sensibilisation**

respiratoire ou cutanée: Aucun signe. **Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Les résultats des tests sont négatifs. **Cancérogénicité:** Non classé. **Toxicité pour la**

reproduction: Aucun signe. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles -**

exposition unique: Aucun signe. **Toxicité spécifique pour certains organes**

cibles - exposition répétée: Aucun signe., Non classé.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

Toxicité aiguë pour les poissons:

LC50 (Pimephales Promelas) 1640 mg/l (96h)

LC50 (Oryzias latipes) >1000 mg/l (48h)

TLm (Oryzias latipes) 730 mg/l (48h)

Toxicité aiguë pour invertébrés aquatiques:

LC50 (Larve Artemia salina) 521 mg/l (48h)

Toxicité aiguë pour les algues:

EC50 (Raphidocelis subcapitata) green algae 7943 mg/l (48h)

EC50 (Phaeodactylum tricornutum) 9696 mg/l (72h)

Toxicité chronique pour les poissons:

NOEC (Oryzias latipes) > 102 mg/l (21d)

Toxicité chronique pour invertébrés aquatiques:

NOEC (Daphnia magna) 160 mg/l (21d)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Produit biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Produit à faible potentiel bioaccumulatif.

12.4 Mobilité dans le sol :

Log P(oct): -0,34

Adsorption non significatif.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Selon l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH): Ne satisfait pas aux critères de PBT (persistantes / bioaccumulables / toxiques).

Selon l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH): Ne satisfait pas aux critères vPvB (substances très persistantes / très bioaccumulables).

12.6 Autres effets néfastes:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

12.7 Remarques générales:

•**Catégorie de pollution des eaux:**

(D) (classification selon liste):

2 polluant.

(Règlement néerlandais):

10 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Informations relatives au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACÉTONITRILE

UN 1648 Classe: 3 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACÉTONITRILE

UN 1648 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Acetonitrile

UN 1648 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 364 PAX 353

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P322 Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R: **R11** Facilement inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.

Phrases S: **S16** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Version et date de révision: 7 07.10.2013

Remplacée: 25.06.2013

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 4,7,8,12

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.